



Madame, Monsieur,

L'été est bien là et c'est le moment de profiter de toutes les activités de différentes natures qui vous sont proposées sur notre territoire et sur notre commune. Le monde associatif s'affaire pour vous permettre de disposer d'offres pour vos enfants ainsi que pour vous.

La fête patronale aura lieu et battra son plein suivant le programme que vous trouverez dans cette édition. C'est un moment qui se veut rempli de convivialité et de joie de faire la fête. C'est un gros investissement en temps pour les membres de Fêtes et Loisirs et je veux les remercier pour leur travail de toute l'année afin de créer les animations dont nous avons besoin pour le dynamisme de notre village. Je crois savoir qu'ils ont réussi à trouver les groupes que nous aurons à découvrir et à apprécier. Le feu d'artifice proposé par la Mairie sera tiré le samedi soir à l'endroit habituel.

Au-delà de notre fête patronale, qui je vous assure, n'est aucunement remise en cause ou supprimée, comme certains aiment à dire, je remercie toutes les associations ainsi que nos écoles et collège qui oeuvrent afin de nous faire profiter de beaux spectacles ou de beaux résultats pour nos associations sportives.

Un grand bravo et un grand merci pour ce que vous êtes et ce que vous faites.

Nous sommes à mi-mandat et je veux vous confirmer notre engagement total pour que notre commune continue à évoluer. Pour mieux se développer, nous avons besoin que chacun se sente bien dans la vie de tous les jours et que chacun participe aux différentes manifestations proposées et au respect des règles de vie communautaire. C'est souvent des petits gestes qui amènent de la sérénité. Pensons-y, cela pourrait changer bien des choses.

Nous vous présentons notre nouvelle équipe technique composée de personnes très jeunes à qui nous souhaitons une bonne intégration et pleine réussite. Ils découvrent la commune et les nombreuses compétences dont ils doivent faire preuve tous les jours. Ils sont accompagnés par Jany qui vient renforcer l'équipe suivant les besoins. Nous employons également Gilles qui est affecté sur la commune de Condé les Herpy et que nous partageons à trois avec Herpy l'Arlésienne. Merci pour leur engagement. Carole, emploi aidé, est en fonction à l'accueil et aux cartes d'identité. Nous leur souhaitons à tous la bienvenue.

Il me reste à vous souhaiter une bonne lecture de ce numéro rédigé par Ariane SAULNIER que nous félicitons pour son travail. Vous avez un article à proposer, des photos à faire partager, n'hésitez pas à la contacter ou à lui transmettre.

Passez un bel été et de belles vacances.
Bien à vous, toujours à votre écoute et disponible.

Didier SIMON
Maire

Permanences du Maire et de ses adjoints : tous les matins, du lundi au vendredi ou sur RDV

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie : du lundi au vendredi : 8h30 -12h

Les lundis, mercredis et vendredis : 14h-17h (Mairie fermée au public les mardis et jeudis après midi)

03.24.72.80.95 / mairie.chateau-porcien@wanadoo.fr

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	P.1
Sommaire	P.2
Les belles initiatives de solidarité	P3-5
Travaux	P.6
Vie Municipale	P.7
Vie associative	P.8-12
Mise en valeur d'entreprises locales	P13-15
Vie pratique	P.16-17
Vie scolaire	P.18-19
Commémorations	P.20-21
Etat Civil	P.22
Tourisme	P.22-24
Conseils Municipaux	P25-43

Les belles initiatives de solidarité

Une halte jeux proposée gratuitement pour les tout petits à la Mairie

La halte jeux des tout petits est un espace gratuit dédié aux 0-3 ans en compagnie de leurs parents et qui a été mis en place par la Maison des solidarités de Rethel pour la première fois en septembre 2022 dans la salle de la Mairie de Château-Porcien.

Une fois par mois, Caroline Audeval, puéricultrice accompagnée d'autres professionnels comme Odile Deramond, sage femme présente le jour de notre rencontre, se déplacent dans notre commune et mettent en place leur matériel (tunnels de jeux, jouets d'occupation) dans l'attente des bouts de chou.

Véritable moment d'échange entre parents, enfants et professionnels, la halte jeux a pour but de permettre aux enfants de s'éveiller à travers des jeux, de la musique, de la lecture, ou d'apprendre aux parents comment bien participer aux jeux avec leurs enfants.

Pour Caroline, infirmière puéricultrice à la PMI « Protection Maternelle et Infantile », proposer cette halte garderie est une échappatoire à son quotidien social parfois difficile, une manière de redorer le blason des infirmières PMI dont la connotation sociale reste parfois péjorative. Le rôle de Caroline, c'est de protéger les enfants sans aucun jugement envers les parents, qui font parfois de leur mieux, mais ont besoin d'un accompagnement personnalisé face à un enfant en difficulté par exemple. Observer les enfants en halte garderie permet de déceler des éventuels retards psychomoteurs afin d'orienter les parents vers des professionnels adaptés.

Caroline aime particulièrement ce moment avec les parents pendant lequel elle peut instaurer un climat de confiance afin de faciliter les échanges, pour leur prodiguer des conseils s'ils le souhaitent, sur l'alimentation, les jeux ou tout autre thème. Proposer cette halte garderie permet aussi aux mamans qui ne travaillent pas et n'ont pas encore d'enfants scolarisés de sortir de chez elles pour y discuter avec d'autres mamans, et **pour les enfants** qui ne fréquentent pas la crèche, **c'est aussi un moyen d'avoir déjà des repères avant l'entrée à l'école à 3 ans**. Souvent, des enfants ayant fréquenté la halte garderie se retrouvent ensemble à l'école et sont ainsi moins déboussolés que s'ils n'avaient jamais fait l'expérience de se retrouver un jour en collectivité. Cela diminue un peu le stress de ce grand bouleversement de l'entrée en petite section de maternelle.

Ouverte à tous, et gratuite, la halte garderie donne la possibilité aux parents, ou même grands parents de venir passer un moment d'échange et de jeu avec son enfant. La halte est ouverte de 10h à 11h30 le 1er lundi du mois, et le parent peut venir avec son enfant à n'importe quel moment durant ce laps de temps. Et à voir les sourires affichés sur le visage des enfants, ils semblent plutôt s'y amuser ! Il faut dire que Caroline les bichonne et sait les mettre à l'aise.

Alors, si vous avez un enfant de 0 à 3 ans et souhaitez le faire profiter de la halte garderie, n'hésitez pas à l'y emmener, Caroline sera ravie de l'y accueillir. A noter qu'une petite pause aura lieu tout de même entre juillet et août. La halte reprendra dès le mois de septembre. (Tel Réservations : 03.24.38.51.46)



Groupama a décidé de proposer gratuitement à ceux qui le souhaitent une initiation aux premiers secours dans les locaux de la salle de la Mairie de notre commune.

La formation s'est déroulée le mercredi 7 juin sur deux séances programmées l'après-midi.

Une formation gratuite aux 1ers secours proposée par Groupama



Rencontre avec Cécile Fassi, formatrice

Cécile commence sa carrière professionnelle en tant qu'animatrice de centre aéré puis, très vite, décide de se reconvertir professionnellement quand l'opportunité lui est donnée de devenir formatrice en secourisme dans une entreprise familiale : l'EFF Formations, basée à Bogny sur Meuse .

Et depuis ce jour, il y a 6 ans, Cécile, qui a quitté Compiègne dont elle est originaire pour le département des Ardennes, a découvert sa véritable vocation. Passionnée, elle aime prodiguer les conseils aux autres et intervient dans les missions locales, les lycées, les colonies, les CFA avec des adolescents mais aussi dans le cadre du travail en tant que formatrice SST (Sauveteur Secouriste au Travail) et pour tout public, comme ce mercredi à la mairie.

10 000 personnes meurent chaque année faute de secouristes formés

Pourquoi être secouriste ? Parce qu'on estime à seulement 30% environ les gens formés en France aux gestes de premiers secours contre 80% dans les pays scandinaves, des chiffres alarmants qui s'expliquent peut-être du fait qu'une partie de la population n'oserait pas toucher les victimes d'un accident, par peur d'aggraver leurs blessures avec un mauvais geste, attitude que des médecins conseillers de la Croix-Rouge dénoncent assurant qu' « *il vaut mieux pratiquer un massage cardiaque, même incertain, que ne pas agir du tout* ».

Lorsqu'on sait que si rien n'est fait dans les minutes qui suivent un arrêt cardiaque, les chances de survie sont quasi nulles, et qu'un secouriste peut justement masser une personne en détresse en attendant l'arrivée des secours, cela laisse à réfléchir. Sur les 40 000 arrêts cardiaques déplorés chaque année, la vie de 10 000 personnes aurait pu être sauvée si on avait suffisamment de secouristes pour intervenir avant l'arrivée du SAMU.

Nous vous rappelons qu'à ce sujet, la Mairie a décidé d'investir l'année dernière dans plusieurs défibrillateurs.

Les gestes de premiers secours s'apprennent dès l'âge de 3 ans car c'est le plus tôt possible qu'il faudrait sensibiliser les enfants à faire naturellement ces gestes.

Connaître un peu les gestes aident à diminuer la panique dans les moments stressants face au malaise d'un proche, à une chute, une brûlure, un arrêt cardiaque etc...



Dans une ambiance conviviale, la formation via Groupama, alterne entre données théoriques puis mise en situation afin d'exécuter soi-même les gestes et les comprendre afin de réussir à les reproduire si besoin.

Ce mercredi en début d'après-midi, une sage femme et son mari originaires de Condé les Herpy assistent à la formation parce que ces gestes peuvent être utiles au quotidien pour venir en aide un jour à ses parents, à ses



enfants, petits-enfants ou à un inconnu en détresse dans la rue.

Le cours du soir a permis une plus grande participation avec parfois même parents et enfants



venus assister ensemble à cette formation si utile en cas d'accident.

Gageons qu'un jour le secourisme soit enfin reconnu un jour comme une véritable cause nationale...



Si vous êtes témoin d'un accident, les trois gestes à effectuer sont :

-Protéger : S'assurer que l'on est soi-même en sécurité et protéger le lieu de l'accident pour éviter que la situation ne s'aggrave

Alerter : Prévenir rapidement les secours et décrire précisément la situation

Secourir : Connaître les gestes utiles en attendant l'arrivée des secours (parler à la victime pour la rassurer si elle est consciente, la couvrir, ne pas la laisser seule, ne pas la déplacer dans la mesure du possible, ne pas lui donner à manger, ni à boire)

En cas de malaise cardiaque, nous vous rappelons que 4 défibrillateurs se trouvent sur notre commune (dont 1 est en libre accès à droite des marches de la Mairie pour tout public et écoles disponible 24h/24h (alarme en cas d'utilisation) et trois autres dans des bâtiments (salle Wilbault, salle des Sports et salle de réunion au terrain de foot)

TRAVAUX

Le Conseil Départemental a investi sur la voirie principale de notre commune. C'est une première tranche que nous apprécions beaucoup. La seconde se fera en 2024 et sera comprise entre l'arrêt actuel des travaux jusqu'à l'emprise du rond-point.



Nous remercions une nouvelle fois le Conseil Départemental pour ces travaux de qualité ainsi que l'entreprise Colas. La traversée de notre commune est beaucoup plus agréable.



Les travaux sur les passages piétons et les tracés sécurisent enfin cette traversée.

Les travaux d'enfouissement se poursuivent et attendent surtout la pose des réseaux téléphoniques afin d'achever ceux-ci. Pas de délai précis sur l'achèvement.



Les pigeons :

Habitants du centre bourg et cultivateurs se plaignent du nombre de pigeons qui nichent sur notre commune.

Nous faisons quasiment chaque année des campagnes afin d'en réduire le nombre.



La dernière campagne menée a fait disparaître 380 spécimens mais il en reste encore beaucoup. Le coût est très élevé, plus de 8000 euros pour cette première campagne avec désinfection et fermeture des ventelles sur le clocher.

Comprenez combien il est difficile d'attirer des pigeons dans les cages quand ils trouvent à manger de partout et qu'ils trouvent aussi à se loger chez les habitants passant par des ouvertures non rebouchées. Nous sommes en cours de chiffrage pour une autre méthode plus radicale mais dont le budget demande encore plus de dépenses.

Cette seconde campagne devrait être menée en collaboration avec la Communauté de Communes qui doit agir sur la zone d'activité. Nous avons besoin de connaître les lieux de couchage afin d'être le plus efficace possible.

Merci de nous contacter pour déclarer ces sites.

VIE MUNICIPALE

Une nouvelle équipe technique à la Commune + une nouvelle chargée d'accueil



Carole Brébant a intégré récemment les services administratifs de la Mairie le 15 mai dernier et ce, pour une durée de 9 mois, soit, jusqu'en février prochain. Ayant suivi une formation comptable et de secrétaire de Mairie, elle est en charge de l'accueil des clients, des cartes d'identité et des passeports.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune.

Une nouvelle équipe contractuelle a été également constituée dans nos services techniques :

Raphaël Monnier (à gauche sur la photo) est le nouveau responsable service technique, assisté de Ludovic Couttin, Emilien Boucher et aidé par Jany Rodrigues (ex employé communal en retraite), venu prêter main forte et renforcer l'équipe en été, et de Gilles Mahut qui travaille sur 3 communes : Condé les Herpy, Herpy l'Arlésienne et en renfort 2 jours par semaine sur notre commune (non présent sur la photo).

L'équipe est très motivée et a des idées plein la tête, consciente des points à améliorer. Ils ont grandement participé au fleurissement de la Commune.



Les arches en fer forgé sur le massif du rond-point à la sortie du village ont été réalisés localement par M. Didier Simon et M. Raphaël Monnier.

Et afin d'économiser l'eau, la majeure partie de l'eau utilisée pour arroser les massifs est de l'eau de puisage.



Souvent occupée à faucher, tondre, et à planter les massifs, nous sommes heureux d'accueillir cette nouvelle équipe, qui participe grandement à la qualité de vie de tous.



L'équipe du Castel Porcien Pétanque

Le Castel Porcien Pétanque est un club toujours aussi actif. Comptant une trentaine d'adhérents, les concours ont lieu tous les 15 jours sans coupure pendant la période estivale.

Les concours sont ouverts à tous mais ceux qui décident de devenir adhérents pour la somme de 15€ l'année, ont le droit au tee-shirt, que les membres arborent fièrement sur la photo, et participent à la journée barbecue.



Toujours des titres pour les tireurs du Club avec une 1ère place à la finale Carabine Honneur

Fière des performances de ses tireurs, la commune peut s'enorgueillir d'avoir des tireurs ramenant bien souvent de jolies médailles lors des championnats. La finale carabine honneur 2023 a eu lieu à Renwez et c'est Christopher qui a remporté la première place pour la deuxième année consécutive. Félicitations à lui ! Le prochain championnat de France aura lieu le 24 juin dans l'Aube à la Chapelle Saint Luc lors duquel 4 des tireurs du Club seront présents , on croise les doigts....



Le Football Club Porcien labellisé Ecole Féminine de Football Bronze



Le FC Porcien s'est vu remettre le label Ecole Féminine Bronze par la fédération française de Football. Ces labels récompensent le très bon travail des éducateurs qui permettent aux jeunes filles de s'épanouir grâce à la pratique de leur sport favori dans un cadre bien structuré et convivial.

Quatre grands critères servent en effet de support à l'attribution d'un label pour une école de foot, à savoir : l'accueil, la qualité de l'encadrement, l'éducation et le comportement des jeunes, de leurs éducateurs et encadrants lors des rencontres avec les autres clubs et la pédagogie.

Ludovic Igel, président du Club, a félicité l'ensemble des éducateurs du Club. Ce premier label est une grande satisfaction et une grande fierté.

2 brocantes pour l'association Fêtes et Loisirs

L'association Fêtes et Loisirs a organisé ses deux brocantes du printemps. Si le beau temps s'était invité à la première brocante du 18 mai, attirant les foules, la seconde, organisée 1 mois plus tard le 18 juin, aura découragé certains exposants, mais beaucoup de passants en auront profité pour venir grignoter un morceau ou boire un verre et l'association semble avoir été satisfaite des ventes réalisées.

Pour rappel, l'association qui organise tant de manifestations dans notre village est toujours à la recherche de bénévoles. Si vous souhaitez faire partie de leur joyeuse équipe, n'hésitez pas à contacter sa présidente : Annelise Marchand qui sera ravie de vous y accueillir..



300 personnes pour le traditionnel Gala de danse Moderne/Jazz du Local Club



Vendredi 23 juin au Coséc de Château-Porcien a eu lieu le Gala de Danse Moderne/Jazz qui a rencontré un large succès, plus de 300 personnes ont pu apprécier l'ensemble des chorégraphies présentées par 70 danseuses et 1 danseur dans leurs costumes adaptés.



Manue et sa fille Cloé, sous la responsabilité du Local Club du Porcien, se font une joie d'accueillir vos enfants depuis plus de 20 ans pour mettre en place chaque année ce gala de qualité.

PROGRAMME DE LA FÊTE PATRONALE ORGANISÉE PAR FÊTES ET LOISIRS

REMERCIEMENTS

L'association fêtes et loisirs remercie chaleureusement LA MUNICIPALITE et L'INTERCOM pour le prêt de leurs locaux qui nous sont d'une grande aide dans l'organisation de notre fête. Merci également aux anonymes pour leur aide précieuse.

VENREDI 7 JUILLET:

* 22H00 RETRAITE AUX FLAMBEAUX avec la participation des sapeurs pompiers et de la fanfare de Bourgogne Fresne

Rassemblement parking face à la gendarmerie et départ vers 22h15 Distribution de jolis lampions et bracelets fluos aux enfants présents

* 22h00 à 1h00 bal avec AYMERIC TISSIER

SAMEDI 8 JUILLET:

* 13h30: castel pétanque organise un concours de pétanque au boulodrome route de pargny l'inscription sera de 5€ par personne

* 22H00 à 2H00 : bal avec l'orchestre ANTRACITE



MINUIT: feu d'artifice offert par la municipalité et tiré du lieu habituel

DIMANCHE 9 JUILLET:

- * 15H30 CAVALCADE départ ferme BATAILLE
- * char fêtes et loisirs
- * Le castel
- * groupe musical du nord
- * groupe de majorettes
- * mascottes géantes

* 17H30 Prestations des groupes place de la fête

* 18h00 à 22h00: Bal continu avec ANTRACITE

VENREDI 14 JUILLET

* 10h30 cérémonie au monument aux morts

* 13H30: concours de BOULES EN BOIS aux promenades l'inscription sera de 5€ par personne. Récompenses à tous

* 14H15: séance de maquillage offert aux enfants de 0 à 12 ans et plus

(nous noterons la présence d'une structure gonflable pour le plaisir des petits)

* 19h00: repas champêtre toujours dans la convivialité. Nous aurons plaisir d'offrir l'apéritif à tous les participants

* 19h00 à 00H00 : Bal en continu animé par HERVE SONORISATION

* 19H45: GRAND SPECTACLE DE DANSES DU MONDE haut en couleurs par la troupe EURO DANSES DE Lapon



EURO DANCE EN PLEIN SPECTACLE



* 23H00 EMBRASEMENT DU CASTEL et farandole

VENEZ NOMBREUX

Pour veiller au bon déroulement de la fête, Annelise Marchand entourée de tous les membres de fêtes et loisirs ci après Gilles, Chantal, Dominique, Sébastien, Véronique, Monique, Jean Pierre, Olivier, Laurent, Pascal, Madeleine et Daniel seront bien sûr présents.

BONNE FÊTE A TOUS DANS LA JOIE ET LA BONNE HUMEUR.



Nos Associations :

Pour une bonne qualité de vie dans notre village, nous avons besoin de nos associations. L'activité de nos associations est assez dense et permet à chacune et chacun de trouver l'activité qui lui conviendra. Cela va bien sûr au-delà de notre commune. Tous les villages des alentours peuvent profiter de ces structures associatives et nous ne pouvons qu'en être fiers.

Les associations
recherchent des
bénévoles

La plupart des associations réclament de l'aide afin de pouvoir continuer de proposer toutes ces animations qui font partie de l'attractivité de notre commune.

Vous avez des envies de donner un peu de votre temps, n'hésitez pas à vous investir dans l'une ou l'autre des associations qui forment notre communauté.

Nous avons besoin les uns comme les autres de pouvoir faire perdurer ces belles choses qui sont présentées par des gens qui donnent beaucoup. Faites-vous connaître auprès des présidents, ils seront heureux de vous accueillir et de vous faire partager de bons moments.

Si vous avez besoin, la liste des associations est disponible sur notre site ou directement en Mairie. Merci à vous pour votre futur engagement.

Zoom sur l'association du Souvenir Français

Le Souvenir Français est une association mémorielle dont le but est de sauvegarder la mémoire de nos soldats et de les remercier d'avoir combattu pour la liberté de chacun d'entre nous.

La section de Château-Porcien a complété l'action de la Commune dans la réfection de toutes les tombes des soldats morts pour la France. Vous pouvez vous rendre compte des travaux en vous rendant au monument du cimetière qui se trouve devant ces tombes et où flotte notre drapeau.

La section est présente à chaque cérémonie patriotique et comprend 35 adhérents à ce jour. Des jeunes en font partie dont un, HUGO, qui remplace au besoin le porte-drapeau officiel, monsieur JOUSSET. Leur devise est : « A nous le souvenir, à eux l'immortalité ».

Vous avez envie de rejoindre l'association, n'hésitez pas à contacter monsieur DELAFAITE Jean-Marie, Président de l'association, au 06 75 65 05 04. Vous prendrez part activement ainsi à la transmission de mémoire qui est vraiment d'utilité publique. Ils vous accueilleront avec plaisir. A bientôt !



Souvenir Français Château-Porcien

Dans le domaine Patrimonial « CONSERVER LA MÉMOIRE »
de ceux & celles qui sont Morts Pour La France.

Dans le domaine Commémoratif « ANIMER LA VIE COMMÉMORATIVE »
en participant & organisant des cérémonies patriotiques.

Dans le domaine de la Transmission « TRANSMETTRE LE FLAMBEAU »
aux jeunes générations successives.



À NOUS LE SOUVENIR, À EUX L'IMMORTALITÉ

REJOIGNEZ-NOUS !

La cotisation Adhérent (e) 10,00€ / L'abonnement aux 4 revues 10,00€
Par chèque à l'ordre du Souvenir Français à faire parvenir à l'adresse postale :
M. Jean-Marie DELAFAITE – 08 rue de la Barre – 08360 HERPY L'ARLESIENNE



Jean-Marie DELAFAITE – Président du Souvenir Français Château-Porcien
06 76 65 05 04 – jean-marie.delafaite@laposte.net

ZOOM SUR LE CLUB DE BADMINTON DU LOCAL CLUB

Parmi les très nombreuses activités proposées par le Local Club, on trouve le badminton. Vieux de près de 30 ans, le club de Château-Porcien a été créé par un ancien professeur d'éducation physique et sportive du collège, avant que Patrick Cornet n'en reprenne la présidence quelques années plus tard.

Sur les 250 adhérents du Local Club, entre **30 et 40 fréquentent chaque année le club de badminton. Ouvert chaque mardi de 19h à 21h et chaque vendredi de 19h à 23h**, c'est un club qui se caractérise par sa souplesse, chacun vient le jour où il le souhaite et passe le temps qu'il désire afin de pratiquer son sport favori.

Et le badminton, c'est un sport qui réunit toutes les générations. Accessible de 7/8 ans à 99 ans, les adolescents côtoient sur les terrains les jeunes actifs, les parents venus décompresser ou les retraités. L'ambiance y est conviviale, chacun est heureux de se retrouver et passer un bon moment, sans jugement.

Le Badminton : sport N°2 dans le monde



1 heure de badminton = 266 calories



Souvent considéré à tort comme un simple jeu d'extérieur peu fatigant, **le badminton**, petit frère du tennis, **est pourtant très exigeant techniquement et physiquement**. Il exige une grosse dépense énergétique. 1 heure de badminton permettrait en effet de dépenser 266 calories.

Sport complet sollicitant tous les muscles, le badminton améliore l'endurance, la vitesse, la précision des gestes, la souplesse et la concentration. Il participe au renforcement des muscles fessiers, dorsaux et des articulations. Il stimule le cœur, fait travailler le cardio grâce à l'intensité des échanges et à la répétition des efforts.

C'est un jeu qui a l'avantage de ne nécessiter quasi aucun équipement coûteux : un short, des baskets et une raquette suffisent et, pour ceux qui n'ont pas de raquette, le club en met même à la disposition des adhérents. C'est un sport dans lequel on compte de rares accidents, très peu de badistes sont un jour transportés aux urgences. **En Asie, le badminton est le sport N°1 et dans le monde, et dans le monde, c'est aujourd'hui le sport N°2 juste après le football.**

Les inscriptions au Club du village ont lieu généralement en septembre et les cours ont lieu chaque mardi et chaque vendredi, y compris pendant les vacances scolaires, la seule coupure est celle pendant les vacances d'été entre juillet et août. Pour un tarif très raisonnable de 35€ par adulte ou 20€ par enfant, ceux qui viennent en cours d'année payent au prorata du temps d'inscription. Et bien sûr, l'essai est gratuit.

Alors si vous aussi, vous avez envie de pratiquer le sport N°2 au monde, rendez-vous en septembre prochain à la salle des Sports !

Des pizzas au feu de bois et des burgers

Frites maison à emporter sur Château !



Après un an et demi d'attente, Romain aura vu enfin son projet d'ouverture de pizzeria se concrétiser au sein de notre village. Certains auront peut-être croisé sa route dans les rues de Château-Porcien alors qu'il distribuait des flyers afin d'avertir les habitants de l'ouverture de son commerce, offrant une réduction les premiers jours d'ouverture en guise de bienvenue.

Car sitôt les démarches administratives terminées, Romain a pu ouvrir pour la toute première fois les portes de sa pizzeria le 17 mai 2023, et le moins qu'on puisse dire, c'est que beaucoup se sont empressés de venir déguster ses délicieuses pizzas, dont la particularité est la cuisson au feu de bois.



Cuisson atypique donnant un petit goût fumé inimitable, Romain ne propose pas seulement des pizzas salées cuites au feu de bois mais aussi des pizzas sucrées, des desserts maison et des burgers frites maison. Chaque mois, il met en valeur un produit. Pour l'instant, il propose uniquement des mets à emporter mais l'ouverture d'une salle où manger assis lui trotte déjà dans la tête et n'est pas exclue, même si cela ne se fera probablement pas tout de suite.

De formation boulanger pâtissier, Romain a travaillé pendant longtemps dans une boulangerie et se plaisait tant à cuisiner les burgers et les pizzas pour les clients que lui est venue tout naturellement l'idée de se spécialiser et de créer sa pizzeria avec sa compagne, gagnant ainsi en confort de vie, en devenant son propre patron.

Originaire de l'Aisne, Romain semble plutôt heureux de l'accueil qui lui a été réservé dans notre village, il ne compte pas ses heures et va jusqu'à cuisiner 80 à 100 pizzas sur certains week-end accompagné de sa compagne qui s'occupe en particulier de l'accueil et des réservations.

Alors si vous avez envie d'une petite ou une grande pizza (puisque Romain propose deux tailles pour les petits ou pour les gros gourmands), ou bien d'un de ses burgers frites, eh bien, il est conseillé de téléphoner avant afin d'éviter une trop longue attente. N'hésitez pas à demander la carte de fidélité qui vous donnera le droit à une pizza offerte au bout de 10 pizzas achetées !



Nous souhaitons la bienvenue à Romain et sa compagne et leur souhaitons pleine réussite dans ce joli projet. Réservations au : 06.60.06.93.60

ECOPAC, une entreprise de recyclage de déchets

Depuis la création de la zone artisanale à la sortie du village, beaucoup se demandent qui sont ces entreprises qui s'y sont implantées.

Après vous avoir présenté la société Label Pierre sur le précédent bulletin, nous souhaitons vous présenter la société ECOPAC RECYCLAGE, dirigée par deux associés, Monsieur Romain THIEBAULT et Monsieur Grégory CROENNE.

Rachetée en janvier 2022, la société a comme activité principale la gestion, le tri et la valorisation de tous types de déchets avec un effectif salarial de 4 personnes. (2 salariés présents du rachat et 2 embauches en 1 an).



Les missions de cette société sont variées, telles que :

- La mise à disposition des contenants, bennes destinées aux entreprises ou particuliers pour différents besoins (tarif en fonction de la taille de la benne et du type de déchet) ;
- Le tri des déchets dans le but de les valoriser. Le tri étant l'activité principale de l'entreprise qui réceptionne les déchets sur son site d'exploitation afin de les recycler.

Les deux dirigeants ont également une autre entreprise de service, COTREV ENVIRONNEMENT, dans le même secteur d'activité répartie en deux sites : l'un situé à Braine (02) et l'autre à Muizon (51) avec un effectif salarial moyen de 20 salariés.

Pour les deux sociétés citées, la clientèle représente environ 95 % de professionnels.

L'atout de ces deux structures est une réactivité probante auprès de la clientèle, ce qui fait la différence face à la concurrence présente sur le territoire.

L'entreprise de recyclage de déchets ECOPAC victime d'un incendie



Récemment, la société ECOPAC RECYCLAGE fut victime d'un incendie dont les causes restent à déterminer. Ce dernier aurait démarré d'une cellule extérieure pour ensuite se propager à l'intérieur du bâtiment d'environ 1 000 m². Aucun dommage humain n'est à déplorer. Seuls les équipements ont été touchés.

Les dégâts sont considérables mais l'activité n'a connu aucun arrêt, du fait d'une volonté sans faille des dirigeants et des salariés à repartir de l'avant notamment dans le but de satisfaire la clientèle et maintenir une activité sur la commune.

Portes ouvertes à la boutique de Vick rue du Jardin Lecomte



Présentée sur un bulletin précédent, la Boutique de Vick est un petit commerce de couture créative artisanale créée dans une démarche éthique (lingettes démaquillantes, bavoirs, sacs à main, bijoux etc...). Véronique, sa créatrice avait décidé un jour de tout quitter pour se reconvertir professionnellement, et visiblement, son pari est réussi puisque **la petite boutique monte en notoriété**. En effet, la Boutique de Vick a été présente sur le marché nocturne du Novotel Reims Tinquieux et sur celui de Vervins lors duquel **Véronique a même reçu le deuxième prix du plus beau stand artisanal**, de quoi rendre Château-Porcien fière de ses artisans lo-



caux.



Des journées portes ouvertes ont également été réalisées les 2 et 3 juin derniers sur Château-Porcien, l'occasion pour Véronique de présenter ses jolies créations et de trouver un cadeau de fêtes des mères pour les retardataires. Et pour ceux qui ne connaissent pas encore, n'hésitez pas à consulter la page Facebook « La boutique de Vick » afin d'y dénicher quelques trésors.

Des rituels bien-être et soins thalasso au salon de coiffure Un Style à part

Le salon de coiffure « Un Style à part » a recruté une nouvelle coiffeuse : Gwendoline, spécialisée dans les soins bien-être et thalasso. Confortablement assis dans des sièges massants, il est désormais possible de profiter d'un moment de détente tout en se faisant couper les cheveux. Si vous souhaitez en profiter, rendez-vous sur le site internet « Un Style à part » à partir duquel vous pouvez directement prendre rendez-vous en ligne. Une jolie initiative à souligner et encore un + dans notre village !

Qualité de vie

Et en parlant de bien-être , à votre avis, comment se situe notre commune sur le plan national parmi les villages où il fait bon vivre ?

Position nationale : 17740 sur 34820

Position au niveau du département : 119 sur 449

Position parmi les communes de 500 à 2000 habitants dans le département : 47 sur 82

Chateau est un bourg de 1355 habitants

La superficie est de 17,31 km² soit une densité de 77 habitants au km²

51% de femmes et 49 % d'hommes

85 % de maisons individuelles

15% d'appartement

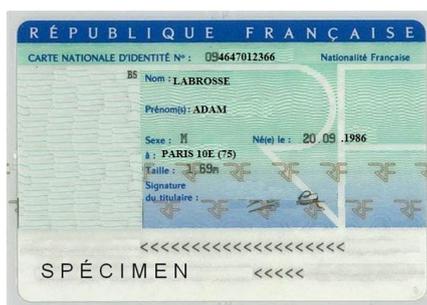
61,85% sont propriétaires et 37,19% sont locataires

Evolution du prix au m² est de plus 30% en 3 ans

Le prix moyen au m² en 2023 est de 1375 euros

Rappel des horaires autorisés pour bruits des tondeuses et nuisances sonores

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h00, - les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. (Arrêté du 18/06/2009).



Carte d'identité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la carte d'identité est valable 15 ans et non plus 10 ans en France et dans la plupart des pays européens. Cette prolongation s'effectue automatiquement sans aucune démarche particulière, vous n'avez donc pas besoin de vous déplacer à la mairie.

La prolongation concerne toutes les cartes d'identité sécurisées plastifiées délivrées depuis 2004. En revanche, la prolongation est valable uniquement pour les personnes majeures (la durée de validité de la carte d'identité reste de dix ans pour les mineurs). Si vous devez voyager, renseignez-vous auprès de la mairie ou sur le site de l'ANTS (agence Nationale des titres sécurisés) pour savoir si votre carte est valable dans le pays visité.

En cas de renouvellement de votre carte d'identité, nous vous rappelons que cette démarche s'effectue à la mairie **uniquement sur rendez-vous**.

Un onglet a été réalisé à présent sur l'actuel site internet afin de vous permettre de prendre directement rendez-vous en ligne et d'éviter la mise en attente téléphonique.

Et afin de gagner du temps, vous pouvez remplir une pré demande en ligne directement sur le site de l'ANTS et venir avec le papier imprimé ou le numéro de dossier le jour du rendez-vous fixé par la mairie.

Jardins à louer

La Commune de Château-Porcien a créé des jardins communaux dénommés « Les Jardins d'Aline », le site se situe Rue de la Couture et comporte 9 parcelles de 100 m².

Les terrains sont exclusivement attribués aux habitants de la commune.

Tarif : 100€ annuel

Liste des pièces à joindre :

- Photocopie de la carte d'identité
- Justificatif de domicile
- Attestation d'assurance
- Chèque de caution
- Un RIB



Fiche de renseignements

Dans le bulletin précédent, une fiche de renseignements avait été glissée afin de la rendre en mairie dans le cadre du Plan de Sauvegarde Communal en cours sur notre commune. Nous avons eu peu de retours, c'est pourquoi vous pouvez la redemander en mairie ou venir l'y déposer, nous vous remercions par avance.

Les incivilités



Nous sommes toujours victimes de personnages qui se croient tout permis et qui n'hésitent pas à dégrader les biens communs, les arbres, etc... Quel intérêt de détruire et d'ajouter ces coûts supplémentaires au budget communal et forcément aux contribuables ?

Nous espérons que les personnes pouvant nous aider à trouver les coupables de ces faits puissent se manifester afin d'enrayer toutes ces casses. L'été est là et c'est la période de vacances propice à la délinquance.

Il y a aussi d'autres facteurs qui amènent des animosités dans la commune :

- Les vitesses excessives pour certains.
- Le bruit.
- Le non-respect de son entourage.
- Les aboiements.
- La divagation des chats.
- Les crottes de chiens laissées par leur propriétaire et que nos employés communaux doivent ramasser.
- Les casses sur les voitures.
- Les stationnements sur trottoirs empêchant les piétons de profiter des trottoirs comme il se doit.

Nous savons que tout ne peut être parfait dans la vie mais certains abusent très clairement et des actions devront être amenées avec la collaboration des forces de l'ordre afin d'améliorer ces situations inacceptables.



Les réseaux sociaux

Les modes de communications ont bien évolué. C'est un bien mais aussi un ou des outils qui peuvent être bien dangereux pour la société.

Nous nous efforçons de communiquer un maximum d'informations au travers de nos outils que sont le site internet bientôt présenté dans sa nouvelle mouture, sur notre page Facebook, nos panneaux numériques et sur le bulletin municipal.

Vous aurez bientôt un Totem sur le côté droit des marches de la Mairie sur lequel vous aurez accès à tous les documents utiles à votre bonne information.

Nous revenons sur les fausses informations données par des administrés peu courageux qui se déchainent sur ces réseaux. Le bureau du Maire est ouvert au moins tous les matins et celui-ci reçoit tous ceux qui le souhaitent et sans exception. Toutes les vraies informations peuvent être données sans problème. La Mairie, son Maire, ses conseillers et ses employés sont à votre écoute et travaillent tous les jours pour le bien commun.

N'hésitez pas à contacter la Mairie ou le Maire pour avoir les bonnes réponses à vos interrogations.

VIE SCOLAIRE

Les enfants de CM1-CM2 ont passé leur permis internet !



A l'heure où dans la jungle d'informations que représente Internet, les enfants et en particulier les plus jeunes, ont parfois du mal à trier, le « Permis Internet pour les enfants » est un programme national de prévention pour un usage d'Internet vigilant, sûr et responsable à l'attention des enfants de CM1 , CM2 et de leurs parents. Il est conduit par les forces de gendarmerie dans le cadre de leurs actions de prévention en milieu scolaire.

L'épreuve portait notamment sur les problématiques suivantes: les mauvaises rencontres, le piratage et l'usurpation d'identité, la protection de la vie privée, le respect des autres, le cyberharcèlement, l'emprise mentale et les mauvaises influences. Voilà une jolie initiative à souligner afin de sensibiliser les élèves aux dangers d'internet.

Le concert Rock de fin d'année de tous les élèves de l'école à l'Atmosphère à Rethel !



C'était l'évènement phare de l'année : celui pour lequel tous les enfants de l'école ont répété? de la maternelle au CM2, durant toute l'année. Les parents ont ainsi été conviés à venir écouter le concert des élèves le 23 mai dernier à l'Atmosphère de Rethel. 215 élèves ont participé, offrant aux spectateurs des versions inédites des grands classiques du Rock. Pour rappel, la Mairie de Château-Porcien avait souhaité s'associer à ce projet en versant tous les bénéfices

du chalet installé cet hiver distribuant des gaufres et boissons chaudes, à l'école, nous sommes ainsi très heureux d'avoir pu remettre la somme de 335€ à l'école et remercions tous les participants qui y ont contribué.

Une conférence sur l'histoire du rock donnée le 7 mars dernier à la salle Wilbault avait familiarisé les enfants avec l'univers du Rock afin d'être mieux préparés à leur grand spectacle de fin d'année.





Les délégués de classe du collège en visite au Sénat !

Le 25 Mai 2023, les délégués de classe du collège de Château-Porcien ont participé à la sortie traditionnelle organisée par le CPE Conseiller Principal d'Éducation, M. Couillet.

Une journée riche qui a débuté par un voyage sur la Seine en bateau mouche et qui s'est terminée par le Sénat. Le Collège a tenu à remercier le Sénateur Thomas DOSSUS qui les a accueilli et accompagné durant la visite.

Deux groupes d'élèves de 3ème remportent la 3ème et 4ème place au Concours national de la Résistance et de la Déportation

Institué en 1961 par Lucien Paye, ministre de l'Éducation nationale, à la suite d'initiatives d'associations d'anciens résistants et déportés, le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) est un concours scolaire qui s'appuie sur l'enseignement de l'histoire, de l'histoire des mémoires, de la Résistance et de la Déportation. Chaque année, un thème est défini, pouvant faire l'objet d'un véritable travail interdisciplinaire. Ouvert aux collégiens de troisième et aux lycéens en France et dans les établissements scolaires français à l'étranger, ce concours perpétue chez les élèves la mémoire de la Résistance et de la Déportation pour leur permettre de s'en inspirer et d'en tirer des leçons civiques dans leur vie d'aujourd'hui. Les élèves peuvent ainsi réaliser un travail collectif tel un mémoire, associé ou non à d'autres supports. Le collège est très fier du groupe Maellie, Marceau, Mathieu, Cloé, Maëlle et Margotte qui obtient la 3e place et du groupe Faustine, Lucas et Jonathan qui obtient la 4e place. Félicitations à eux pour leur investissement dans ce travail.

Les élèves de 4ème en visite à Paris

Les élèves de quatrième de Château-Porcien se sont rendus à Paris afin d'assister à une représentation théâtrale de l'île des esclaves de Marivaux. Suite à cela, ils ont pu se rendre sur la place du Trocadéro pour admirer la Tour-Eiffel.



COMMÉMORATIONS

Les enfants confectionnent un soleil pour rendre hommage aux victimes de la déportation

Dimanche 30 avril 2023, sur le thème d'un très beau poème intitulé : « L'appel du matin » découvert par Céline ARTICLAUT, des enfants avaient confectionné un soleil symbole de vie, pour rendre hommage aux victimes de la déportation.

Puis Cloë, Anaïs et Agathe ont lu ce poème, signe d'espoir et de renouveau, écrit à Auschwitz par Rubinstein-Virolleaud alors qu'il était enfermé dans ce camp.



Cérémonie du 8 mai 1945 sur le thème du parachutisme



Cette année, ce 8 mai 2023, avait pour thème le parachutisme car Michel FINARD président des Anciens Combattants et sympathisants du canton de Château-Porcien avait invité Patrick ODOT, président des parachutistes de la Marne et vice-président de l'UNC de Rethel.

Au monument aux morts de la mairie, Anaïs, Agathe et Cloë ont retracé l'histoire de René GIGUELAY, parachutiste de la région de Château-Porcien, bien connu parmi les anciens et reconnu comme « héros de guerre ». Céléna et Rose ont lu le texte de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants) puis ont fait l'appel aux morts avec Michel FINARD.

A la fin de la cérémonie, de petits parachutes ont été distribués aux enfants présents. Didier SIMON a convié les personnes présentes à un vin d'honneur dans la salle haute de la mairie.

Ensuite, les Anciens Combattants et sympathisants se sont retrouvés à la salle du local club pour partager un buffet préparé par le restaurant traiteur "Jérôme et Valérie."

Cérémonie de dévoilement à Brienne-sur-Aisne, Vieux-lès-Asfeld et Blanzly-la-Salonnaise

Le samedi 3 juin 2023, Chantal et Michel FINARD avec Henri BEZU ont représenté la section des Anciens Combattants et sympathisants ACPG -CATM-OPEX du canton de Château-Porcien à trois belles cérémonies de dévoilement à Brienne-sur-Aisne, à Vieux-lès-Asfeld et à Blanzly-la-Salonnaise à la mémoire des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats « morts pour la France » dans les combats sur l'Aisne de mai-juin 1940.



Des enfants du village présents pour le 83^{ème} anniversaire des Combats des Ardennes à Aire

Le samedi 10 juin 2023, la commémoration du 83^{ème} anniversaire des combats des Ardennes à la mémoire des soldats des 5^{ème}, 24^{ème} et 46^{ème} R.I. tombés en terre ardennaise s'est déroulée à Aire.

La commune de Château-Porcien était représentée par Céline ARTICLAUT, conseillère municipale et la section des Anciens Combattants et sympathisants de Château-Porcien représentée par Chantal et Michel FINARD et Henri BEZU ainsi que Rose et Céléna, deux jeunes filles de la commune.

Madame FAVREAU a lu un très beau poème en mémoire de ces soldats qui ont donné leur vie sur notre terre ardennaise.



L'émouvante histoire d'une stèle restaurée à Avançon et de deux familles de soldats morts pour la France réunies, sur l'impulsion d'une jeune fille de 12 ans

Dimanche 11 juin 2023, Michel et Chantal FINARD ainsi qu'Henri BEZU ont été fiers de représenter la section des Anciens Combattants et sympathisants ACPG-CATM-OPEX du canton de Château-Porcien à la cérémonie de dévoilement de la stèle d'Avançon.

Ariane Saulnier, conseillère municipale à Château-Porcien avait transmis à Michel et Chantal FINARD un article de l'Union dans lequel Christophe Henry, 1^{er} adjoint au maire d'Avançon, retraçait l'histoire de cette stèle des quatre soldats et indiquait que le conseil municipal avait décidé de la rénover sur l'impulsion d'une jeune fille, alors âgée de 12 ans, qui avait fait remarquer l'état de la stèle. De passage dans le village, Michel et Chantal s'étaient rendus à la stèle en août 2021 et avaient rencontré Christophe Henry qui avait pris contact avec la personne qui devait se charger d'effectuer le travail de rénovation des médallions en porcelaine.



Monsieur Henry leur a fait part de sa difficulté à retrouver une photo d'un des 4 soldats : celle du lieutenant Joseph Savoye car le médaillon était trop endommagé pour faire une réfection correcte. Michel et Chantal FINARD lui avait proposé de faire des recherches de leur côté et, après différentes investigations, ils ont pu entrer en contact avec maître José Savoye, neveu du lieutenant Joseph Savoye qui leur a indiqué qu'une photographie se trouvait dans son bureau avec le képi de son oncle. Il a demandé à son épouse de la faire parvenir par mail à Chantal et Michel FINARD.

Michel et Chantal FINARD ont alors immédiatement contacté Christophe Henry qui, tout comme eux, était très ému de recevoir la photo du Lieutenant Joseph Savoye car elle était identique à celle qui figurait sur la stèle.



Pour cette cérémonie, deux familles des soldats sur 4 étaient présentes, la famille du lieutenant Joseph Savoye et la famille de monsieur André Lecoœur, malheureusement Michel et Chantal n'ont pas pu retrouver la famille de Jules Compagnon, ni la famille d'Edmond Loridon.

Le devoir de mémoire est très important, cette jeune fille en est l'exemple, car n'oublions jamais que des hommes et des femmes sont morts pour que nous vivions libres et en paix.

ETAT CIVIL

La commune présente toutes ses condoléances aux familles touchées par le deuil

DÉCES

- DUPONT Stéphane 5 janvier 2023
- CUGNART Veuve FRANCOIS Monique 8 mai 2023
- GAUDET épouse BAUDRY Noëlle 6 juin 2023

Bienvenue aux bébés nés en 2023

NAISSANCES

- MIETTE Ayani, Florentine 13 janvier 2023
- MICHAUD BELLOTTE Eva, Sylvie, Rolande 29 janvier 2023
- JOAURT Djaylon, Adrien, Christophe, Christian 19 février 2023
- DUMONT Roméo, Jacky, Jean-Claude 22 avril 2023
- BARBERON Martin 25 mai 2023

TOURISME



Les jeux intervillages :

Nous avons été contactés par l'association embellissement et patrimoine de Blanzly la Salonnaise qui nous a demandé si nous serions d'accord pour participer aux jeux intervillages qu'ils organisaient en juin.

L'idée nous a semblé très intéressante et avons accepté dans le principe.

Il nous fallait au moins huit personnes ayant au moins 14 ans. Très vite, nous avons eu quatre personnes puis huit, mais des désistements de dernière minute ne nous ont pas permis de former l'équipe complète pour y participer. Nous le regrettons beaucoup car ce fut une belle journée de convivialité et de partage qui s'est réalisée sans nous.

Ce sont 7 équipes qui se sont affrontées durant cette journée ensoleillée. C'est la commune de Saint-Germainmont qui a remporté ces jeux. Les jeux 2024 se dérouleront donc dans ce village.

D'ores et déjà, si vous souhaitez faire partie de l'équipe représentant notre commune, n'hésitez pas à vous inscrire auprès de la Mairie.

Ce sera avec grand plaisir que nous vous accueillerons.

Animations au terrain de foot afin d'inaugurer la Voie Verte

Pour marquer l'inauguration de la Voie Verte, le Comité Départemental du Tourisme a organisé divers manifestations tout au long de la journée du 3 juin sur 4 communes, dont la nôtre !

Après un spectacle d'ouverture du Festival du Pays Rethélois (échassiers), des animations culturelles et sportives ont ponctué cette belle journée ensoleillée (initiation au tir à l'arc, à la pétanque, au street art), des animations nature (atelier reconnaissance des plantes par Nature et Avenir, Vélo à smoothie). Un marché de producteurs locaux était également organisé et le tout en musique, une belle journée qui restera ancrée dans la mémoire de la plupart de ceux qui y ont assisté, pour fêter cette belle Voie Verte que nous pouvons désormais emprunter depuis notre commune afin de s'y promener à pied ou en vélo pour notre plus grand plaisir.



La Ferme de Pargny, lieu calme et isolé du village

C'est un lieu un peu hors du temps, calme et bucolique, parfois méconnu et qui fait pourtant partie de notre commune : « la Ferme de Pargny ».

A quelques kilomètres du centre du village, longé par la Voie Verte, et reliant la commune de Château-Porcien à celle de Blanzly La Salonnaise, c'est par la route longeant le terrain de football, qu'on accède à ce coin un peu isolé, recensant seulement 11 habitants .

Aujourd'hui, M. et Mme Camu, sont les propriétaires de la Ferme de Pargny.



Et ils sont loin d'en avoir été les premiers propriétaires. A peine arrivés sur la ferme en tant que locataires en 1977 afin d'en exploiter les terres agricoles, M. Camu, qui n'a alors qu'une vingtaine d'années, tente alors de comprendre l'histoire de ce lieu et son origine. Et le moins qu'on puisse dire c'est que l'histoire de cette ferme est plutôt tumultueuse. Si on ignore la date de construction exacte de la ferme, il semble y avoir une abbaye à son emplacement au départ avant qu'une ferme n'apparaisse ensuite et, qu'au XIX^{ème} siècle, la maison de champagne

Pol Roger en devienne l'heureuse propriétaire.

Des locataires, originaires du Nord de la France, logent alors la ferme. La famille qui loge la ferme de Pargny est très originale, pro napoléonienne, n'hésitant pas à courir après les personnes de passage en montant sur leurs chevaux, munis d'une lance.

Plusieurs générations se succèdent alors dans ce lieu reculé avant qu'un héritier oublié ne soit découvert et ne fasse son apparition, exploitant ainsi la ferme pendant 5 ans avant d'en revendre une partie.

M.Camu et son épouse resteront locataires de la ferme pendant 18 ans avant d'en devenir ensuite les propriétaires. Et si M.Camu est aujourd'hui en retraite, il continue à aider son fils qui a repris l'exploitation.



La ferme de Pargny a connu bien des changements depuis sa création, elle a subi les caprices de la guerre et a été détruite puis reconstruite. M.Camu lui-même reconnaît avoir abattu beaucoup d'anciens bâtiments afin d'en faire la jolie longère qu'on connaît aujourd'hui.

CONSEILS MUNICIPAUX

Procès-Verbal - Séance du 9 février 2023.

Rappel de la convocation des membres du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle du Conseil Municipal en mairie le 9 février à 20h00.

Ordre du jour

Procès-Verbal de la Séance du 29 novembre 2022

Autorisation des dépenses d'investissement 2023

Prêt travaux enfouissement des réseaux rue de la Morteau

3^{ème} arrêt projet PLUI

Vote des taux de taxes locales 2023

Plan de sauvegarde Communal

Caméra de surveillance

Réhabilitation du local club

Questions et informations diverses.

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie le 9 février 2023 à 20h00, sous la Présidence de Monsieur SIMON Didier, Maire de la Commune.

Présents: M. Didier SIMON, Mme Marie-Chantal CORNET, Mr Ghislain BRIQUET, Mme Monique POURU, M. Jean-Pierre COUTTIN, M. Laurent PERONNET, Mme Françoise MAILLOT, M. Jean-Luc LEGROUX

Absents excusés: Mr Patrick PERESSON, Mme Céline ARTICLAUT qui donne pouvoir à Mme Marie-Chantal CORNET, Mr Pascal BALLAN qui donne pouvoir à Mr Didier SIMON, Mme Sophie HEDOUIN donne pouvoir à Mr Ghislain BRIQUET, Mme Nadine BOJANEK donne pouvoir à Mr COUTTIN Jean-Pierre, Mme Ariane SAULNIER, Mme MARCHAND Nelly

Secrétaire de séance : Mr Laurent PERONNET

Le Procès-Verbal de la séance du 29 novembre 2022 a été voté à l'unanimité

2023-02-01 Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Monsieur le Maire expose que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que: « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.»

Il est proposé au conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal pour le budget principal de la Commune et du Budget Annexe Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater la dépense suivante avant le vote du budget 2023 :

Chapitre 204 - Compte 204182 - Bâtiments et installations pour 58145€ (travaux FDEA)

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023 – 02 – 02 Travaux d'Enfouissement et Eclairage public Rue de la Morteau **PRET MOYEN TERME**

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le conseil, M Laurent PERONNET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président de séance donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : Travaux d'enfouissement et d'Eclairage public Rue de la Morteau.

Le devis retenu pour ces travaux s'élève à 102 228.30 € T.T.C.

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis :	102 228.30 € T.T.C
Subvention (s) :	0 €
Autofinancement	0 €
Emprunt sollicité au CA.N-E. :		
PRET COURT TERME	102500 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 102500 €uros, **au taux fixe en vigueur à la signature du contrat** et dont le remboursement s'effectuera en 10 années à partir de 2023 par périodicité trimestrielle. Frais de dossier offerts

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Didier SIMON pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

VOTE : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023 – 02 – 03 Travaux d'Enfouissement et Eclairage public Rue de la Morteau **PRET COURT TERME TVA**

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le conseil, M Laurent PERONNET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président de séance donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : Travaux d'enfouissement et d'Eclairage public Rue de la Morteau.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 102228.30 € T.T.C.

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis :		102228.30€ T.T.C
Subvention (s) :		0 €
Court terme FCTVA		16800 €

Autofinancement

0 €

PRET COURT TERME

16800 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un Prêt Court Terme de :

Montant : 16800 €uros

Durée : 24 mois

Taux variable indexé : **l'Euribor 3 mois** (Flooré à 0)+ 1.10 %

Taux d'intérêt plancher = marge

Commission d'engagement de 0.20 % du montant contracté

Remboursement du capital in fine

Amortissement anticipé possible à tout moment sans pénalité

Echéances fixées au 5 de chaque mois concernés

Périodicité : trimestrielle

Mise à disposition du fonds sur demande

Intérêts : calculés sur le nombre de jours réels d'utilisation

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Didier SIMON, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

VOTE : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023 – 02 – 04 3ème Arrêt de projet du PLUI de la Communauté de Communes du Pays Rethélois

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-15 et R.153-5,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 05 février 2015 ayant prescrit l'élaboration d'un PLU intercommunal et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2017 sur le débat des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°188/2019 en date du 18 décembre 2019 arrêtant le projet du plan local d'urbanisme intercommunal et tirant le bilan de la concertation,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°137/2020 en date du 19 décembre 2020 arrêtant le second projet de plan local d'urbanisme intercommunal,

Vu l'avis favorable de la CDPENAF,

Vu l'avis favorable avec réserves du Syndicat Mixte du SCOT Sud Ardennes et de la Chambre d'Agriculture des Ardennes,

Vu l'avis défavorable du Préfet des Ardennes, de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale,

Vu l'avis défavorable du Préfet des Ardennes à la demande de dérogation d'ouverture à l'urbanisme en l'absence de SCOT,

Considérant que le Préfet doit obligatoirement émettre un avis favorable pour que le projet puisse passer en en-

quête publique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 52/2022 en date du 31 mars 2022 relative au débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Vu le nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 148/2022 en date du 10 novembre 2022 relative au 3^{ème} arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays Rethélois,

Considérant que les communes membres de l'EPCI disposent d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur le projet de plan arrêté à compter de l'arrêt du projet ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les dispositions du règlement et les orientations d'aménagement et de programmation qui concerne spécifiquement la commune ;

Conformément à l'article R.153-5 du Code de l'Urbanisme, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer ;

Vu le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré,

DECIDE :

D'EMETTRE un avis favorable sur les dispositions du règlement et sur les orientations d'aménagement et de programmation du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui la concerne directement,

DONNE pouvoir à Mr Le Maire pour faire le nécessaire et signer toutes les pièces utiles e la circonstance.

VOTE : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023 – 02 – 05 Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrice et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Mr Le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636B *sexies* à 1636B *undecies* et 1639A du Code général des impôts

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

-taxe d'habitation : 5.38%

-taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.14%

-taxe foncière sur les propriétés non bâties : 15.70 %

CHARGE Monsieur Le Maire

-de notifier cette décision aux services préfectoraux

-de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

VOTE : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023 – 02 – 06 Plan communal de sauvegarde

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Conseil municipal décide :

D'approuver le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Château-Porcien,

D'autoriser le Maire à transmettre les éléments du PCS aux différents services concernés,

De l'autoriser à signer tous documents concernant cette affaire.

VOTE : Contre :0 Abstention :0 Pour :12

2023 – 02 – 07 Système de vidéoprotection

Dans le but de sécuriser les personnes et les locaux contre les agressions morales ou physiques et le vol dans leurs établissements, la commune souhaite implanter un système de vidéoprotection.

Le coût de cet équipement est de 24779.06€ et peut être subventionnée comme suit :

Plan de financement :

Montant des travaux : 24 779.06€ H.T

Organismes sollicités	Montant
Etat – DETR 2022 : 25 %	6 195€
DSIL : 10%	2 478€
FIPD : 15%	3 717€
REGION : 30%	7 434€
TOTAL DES AIDES SOLLICITEES	19 824€
Autofinancement de la Commune	4 955.06 €

VOTE : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023 – 02 – 08 Réhabilitation du Local Club

Au vu de la vétusté du Local Club, Mr Le Maire expose le souhait d'entreprendre les études de chiffrage et les subventions possible concernant sa réhabilitation future

VOTE : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

Questions et infos diverses

Agrandissement du cimetière

Balayage des rues

Mandats de vente des terrains à bâtir « Les Nauzelles » à Propriétés privés.com

Bornes de recharge : Station-e

Société RICOH : Borne Totem

Maison Marchand Rue de la Sommevue / Robinet Faubourg de Liesse/ Ancienne SCI GORA/ Mr Yverneau Rue du Presbytère

Point sur le personnel technique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Procès-Verbal - Séance du 14 avril 2023

Rappel de la convocation des membres du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle du Conseil Municipal en mairie

Le 14 avril 2023 à 20h00

Ordre du jour

Procès-Verbal de la Séance du 9 février 2023

Compte Administratif 2022 Budget principal Commune

Compte Administratif 2022 Budget Annexe Assainissement

Compte Administratif 2022 Budget Annexe Lotissement Les Nauzelles

Compte de gestion : Budget principal Commune

Compte de gestion : Budget Annexe Assainissement

Compte de gestion : Budget Annexe Lotissement Les Nauzelles

Affectation du résultat 2022 : Budget principal de la Commune

Affectation du résultat 2022 : Budget Annexe Assainissement

Affectation du résultat 2022 : Budget Annexe Lotissement Les Nauzelles

Budget primitif 2023 – Commune

Budget primitif 2023– Assainissement

Budget primitif 2023 – Lotissement les Nauzelles

Création d'un poste permanent Agent d'entretien

Adhésion au CNAS

Borne extérieur Totem TOSHIBA

Autorisation de chasse aux pigeons- Location de gré à gré

Questions diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie le 14 avril 2023 à 20h00, sous la Présidence de Monsieur SIMON Didier, Maire de la Commune.

Présents: M. Didier SIMON, Mr Pascal BALLAN, Mme Marie-Chantal CORNET, Mr Ghislain BRIQUET, Mme Monique POURU, M. Jean-Pierre COUTTIN, Mme Sophie HEDOUIN, M. Laurent PERONNET, Mme Françoise MAILLOT, M. Jean-Luc LEGROUX

Absents excusés : Mr Patrick PERESSON, Mme Céline ARTICLAUT qui donne pouvoir à Mr Didier SIMON, Mme Nadine BOJANEK donne pouvoir à Mme Monique POURU, Mme Ariane SAULNIER donne pouvoir à Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Nelly MARCHAND

Secrétaire de séance : Mr Ghislain BRIQUET

Le Procès-Verbal de la séance du 9 février 2023 a été voté à l'unanimité

Le 14 avril 2023 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 7 avril 2023.

2023-04-01 Vote du compte administratif 2022 Budget Principal 2023

Les comptes administratifs 2022 sont présentés à l'assemblée. Le vote des conseillers est effectué sous la Présidence de Mme Françoise MAILLOT; Monsieur Didier SIMON se retire au moment des votes des comptes administratifs 2022.

Compte Administratif - Budget Principal :

		Dépenses	Recettes	Solde
SECTION D'EXPLOITATION	Résultats propres de l'exercice 2022	646 651.30	802 677.88	+156 026.58
	Résultats antérieurs reportés de 2021		361 355.29	+361 355.29
	Résultats à affecter			+517 381.87
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres de l'exercice 2022	216 394.97	368 631.38	+152 236.41
	Résultats antérieurs reportés de 2021			
	Résultats à affecter			76 816.39
RESTES A REALISER	EXPLOITATION			
	INVESTISSEMENT	189 700		189 700
RESULTATS CUMULES 2022 y compris RAR		1 128 166.29	1 532 664.55	+404 498.26

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 11

2023-04-02 Vote du compte administratif 2022-Budget service assainissement 2023

Les comptes administratifs 2022 sont présentés à l'assemblée. Le vote des conseillers est effectué sous la Présidence de Mme Françoise MAILLOT; Monsieur Didier SIMON se retire au moment des votes des comptes administratifs 2022

Compte Administratif - Budget Service Assainissement :

		Dépenses	Recettes	Solde
SECTION D'EXPLOITATION	Résultats propres de l'exercice 2022	105512.15	88 512.26	-16 999.89
	Résultats antérieurs reportés de 2021		193 305.62	+193 305.62
	Résultats à affecter			+176 305.73
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres de l'exercice 2022	32 785.65	34 007	+1 221.35
	Résultats antérieurs reportés de 2021		16 672.56	16 672.56
	Résultats à affecter			17 893.91
RESTES A REALISER	EXPLOITATION			
	INVESTISSEMENT			
RESULTATS CUMULES 2022 y compris RAR		138 297.80	332 497.44	194 199.64

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 11

2023-04-03 Vote du compte administratif 2022-Budget Lotissement Les Nauzelles2023

Les comptes administratifs 2022 sont présentés à l'assemblée. Le vote des conseillers est effectué sous la Présidence de Mme Françoise MAILLOT ; Monsieur Didier SIMON se retire au moment des votes des comptes administratifs 2022.

Compte Administratif - Budget Lotissement Les Nauzelles :

		Dépenses	Recettes	Solde
SECTION D'EXPLOITATION	Résultats propres de l'exercice 2022	478 539.97	478 539.97	0
	Résultats antérieurs reportés de 2021		116 868.25	116 868.25
	Résultats à affecter			+116 868.25
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres de l'exercice 2022	478 539.97	474 039.97	-4500
	Résultats antérieurs reportés de 2021			
	Résultats à affecter			-478539.97
RESTES A REALISER	EXPLOITATION			
	INVESTISSEMENT			
RESULTATS CUMULES 2022 y compris RAR		1 431 119.91	1 069 448.19	-361 671.72

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 11

2023-04-04 Vote des comptes de gestion : Budget Général

Les comptes administratifs 2022 sont présentés à l'assemblée. Le vote des conseillers est effectué sous la Présidence de Mme Françoise MAILLOT, Monsieur Didier SIMON se retire au moment des votes des comptes administratifs 2022.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, de celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion du **Budget général** dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 11

2023-04-05 Vote des comptes de gestion : service assainissement

Les comptes administratifs 2022 sont présentés à l'assemblée. Le vote des conseillers est effectué sous la Présidence de Mme Françoise MAILLOT, Monsieur Didier SIMON se retire au moment des votes des comptes administratifs 2022.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, de celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion du **Budget service assainissement** dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 11

2023-04-06 Vote des comptes de gestion : Lotissement Les Nauzelles

Les comptes administratifs 2022 sont présentés à l'assemblée. Le vote des conseillers est effectué sous la Présidence de Mme Françoise MAILLOT, Monsieur Didier SIMON se retire au moment des votes des comptes administratifs 2022.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, de celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion du **Budget Lotissement Les Nauzelles** dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 11

2023-04-07 Affectation du résultat-Budget général

Budget général de la Commune

Le conseil municipal,

en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 49,

Après avoir approuvé le 14 avril 2023 le compte administratif pour **2022**, Considérant les besoins recensés pour l'exercice **2023**, Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

a - Résultat de l'exercice 2022	+156026.58
dont b – Plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif	0,00
c - Résultats de l'exercice antérieur reporté	+361355.29
d- Résultat à affecter = a + c (si d est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	+517381.87
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e – Solde d'exécution cumulé d'investissement	+76816.39
D001 si déficit	
R 001 si excédent	
f – Solde des restes à réaliser d'investissement	-189700
Besoin de financement : e + f	
AFFECTATION (2) = d	+517381.87
Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)	
Report en fonctionnement R002	+404498.26

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

2023-04-08 Affectation du résultat-Budget annexe assainissement

Budget annexe assainissement

Le conseil municipal,

en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 49,

Après avoir approuvé le 14 avril 2023 le compte administratif pour **2022**,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice **2023**,

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit:

a - Résultat de l'exercice 2022	-16999.89
dont b – Plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif	0,00
c - Résultats de l'exercice antérieur reporté	+193305.62
d- Résultat à affecter = a + c (si d est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	+176305.73
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e – Solde d'exécution cumulé d'investissement D001 si déficit R 001 si excédent	+17893.91
f – Solde des restes à réaliser d'investissement	0
Besoin de financement : e + f	0
AFFECTATION (2) = d	+176305.73
Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)	
Report en fonctionnement R002	+176305.73

Vote : Contre : 0 Abstentions : 1 Pour : 12

2023-04-08 Affectation du résultat-Budget annexe Lotissement Les Nauzelles

Budget annexe lotissement les Nauzelles

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 49, Après avoir approuvé le 14 avril 2023 le compte administratif pour **2022**, Considérant les besoins recensés pour l'exercice **2023**, Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit:

a - Résultat de l'exercice 2022	0
dont b – Plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif	0,00
c - Résultats de l'exercice antérieur reporté	+116868.25
d- Résultat à affecter = a + c (si d est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	+116868.25
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e – Solde d'exécution cumulé d'investissement D001 si déficit R 001 si excédent	-478539.97
f – Solde des restes à réaliser d'investissement	0
Besoin de financement : e + f	478539.97
AFFECTATION (2) = d	116868.25
Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)	
Report en fonctionnement R002	+0

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

2023-04-10 Vote des Budgets 2023

Le conseil municipal décide, après lecture article par article, d'adopter les budgets communaux **2023** tels qu'ils sont présentés en annexe de la présente délibération.

Budget principal de la Commune Vote : Contre : 0 Absentions : 0 Pour : 13

Budget assainissement Vote : Contre : 0 Absentions : 0 Pour : 13

Budget lotissement "Les Nauzelles" Vote : Contre : 0 Absentions : 0 Pour : 13

2023-04-11 Création d'un poste permanent –agent d'entretien

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de l'entretien des bâtiments communaux DECIDE, après en avoir délibéré,

Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste d'adjoint technique de 2ème classe, à compter du 01/05/2023, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de :

Agent d'entretien.

Le cas échéant : Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, L'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement :

de l' Article L332-14 : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Article L332-8 2° Pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Article L332-8 5° Pour les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;

Article L332-8 6° Pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Le cas échéant : L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe indice majoré 353.

Article 2 : temps de travail.

L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 10 /35ème.

Article 3 : crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 4 : tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.

Article 5 : exécution.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

2023-04-12 Adhésion au CNAS

Mr le Maire, invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la mairie de Château-Porcien.

* Considérant l'Article L 731-4 du code général de la fonction publique : « l'organe délibérant d'une collectivité ou d'un établissement mentionnés à l'article L4 détermine le type des actions sociales et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article L 731-3, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ».

* Considérant les articles L 2321-2, L3321-1 et L 4321-1 du code général des collectivités territoriales qui inscrivent les dépenses afférentes aux prestations sociales dans la liste des dépenses obligatoires des communes, conseils départementaux et régionaux.

* Considérant l'Article L733-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que : « les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents publics à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ».

1. Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les personnels pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,

2. Après avoir pris connaissance de la présentation du CNAS, association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées dans le guide des prestations, 3. Après avoir le cas échéant consulté le comité social territorial sur l'action sociale en application de l'article L 253-5 du code général de la fonction publique,

4. Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant,

Le Conseil municipal décide :

1°) De se doter d'un dispositif d'action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité, et à cet effet de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du : 01 janvier 2023, cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Et autorise en conséquent M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

2°) De verser au CNAS une cotisation correspondant au mode de calcul suivant :

Nombre de bénéficiaires actifs et/ou retraités indiqués sur les listes

x

Montant forfaitaire par bénéficiaire actif et/ou retraité

3°) De désigner Mme Marie-Chantal CORNET, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la mairie de Château-Porcien au sein du CNAS.

4°) De faire procéder à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent notamment pour représenter la mairie de Château-Porcien au sein du CNAS.

5°) De désigner un correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

Vote :Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

2023-04-13 Borne Totem TOSHIBA

Mr le Maire expose qu'afin de répondre à la nouvelle réglementation de publication des actes mais également de permettre un affichage approprié et disponible 7j/7 pour les citoyens, propose de souscrire à l'offre suivante :

-Location d'un Totem OutdoorMarque Toshiba, y compris les services de maintenance et de configuration s'y afférents

-Loyer mensuel : 525€ HT/mois

Vote :Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

2023-04-14 Autorisation de chasse aux pigeons –Location de gré à gré

M. le maire expose qu'il a reçu une demande d'autorisation de chasse aux pigeons sur la parcelle référencée au cadastre ZL 37 par Monsieur

Qu'il propose de consentir à Monsieur Bruno SAUZE un bail de chasse sur ladite parcelle ;

Il propose de passer à cet effet un bail amiable pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, décide**

De donner son accord pour la location du droit de chasse sur le territoire pour 3 années, à partir du 17 avril 2023 au 17 avril 2026, moyennant le prix annuel de 20 € et règle ainsi qu'il suit, les conditions de cette location

D'AUTORISER M. Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

Questions et infos diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H

Procès-Verbal - Séance du 15 mai 2023

Rappel de la convocation des membres du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle du Conseil Municipal en mairie

[Le 15 mai 2023 à 20h00.](#)

Ordre du jour

Procès-Verbal de la Séance du 14 avril 2023

Contrat de prêts travaux d'enfouissement et d'éclairage public rue de la Morteau

Créances éteintes SAS DEMARIA

Création d'un poste d'agent administratif

Convention d'adhésion aux missions du service santé et sécurité au travail.

Subvention aux associations

Station de recharge Station-e

Questions diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie le 15 mai 2023 à 20h00, sous la Présidence de Monsieur SIMON Didier, Maire de la Commune.

Présents: M. Didier SIMON, Mr Pascal BALLAN, Mme Marie-Chantal CORNET, Mr Ghislain BRIQUET, Mme Monique POURU, M. Jean-Pierre COUTTIN, Mme Ariane SAULNIER, Mme Nelly MARCHAND, Mme Françoise MAILLOT, M. Jean-Luc LEGROUX, Mr Laurent PERONNET,

Absents excusés: Mr Patrick PERESSON, Mme Sophie HEDOUIN donne pouvoir à Mr Didier SIMON, Mme Nadine BOJANEK, Mme Céline ARTI-CLAUT

Secrétaire de séance : Mme Marie Chantal CORNET

Le Procès-Verbal de la séance du 14 avril 2023 a été voté à l'unanimité

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour l'implantation d'une station de recharge Station-E

2023-05-01 Retrait des délibérations 2023-02-02 / 2023-02-03

Le 9 février 2023 le conseil municipal a délibéré afin de contracter deux emprunts d'un montant respectif de 102500€ et 16800€ pour la réalisation de travaux d'enfouissement et d'éclairage public rue de la Morteau.

Toutefois, par courrier du 18 avril 2023, les services du contrôle de légalité de la sous-préfecture de Reims ont émis un recours concernant ces deux délibérations n° 2023-02-02 et 2023-02-03.

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que l'exécutif de la collectivité peut, entre le 1^{er} janvier de l'exercice et la date d'adoption du budget mettre en recouvrement les recettes,

ce qui autorise le tirage des emprunts contractés avant le 31 décembre.

Cette disposition ne permet toutefois pas de passer de nouveau contrat d'emprunt sur la base de prévisions de recettes du budget précédent, ce qui constituerait un engagement nouveau et non la simple mise en recouvrement de recettes précédemment engagées juridiquement.

De ce fait, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide le retrait des délibérations n°2023-02-02 et 2023-02-03.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-05-02 Travaux d'Enfouissement et Eclairage public Rue de la Morteau-PRET MOYEN TERME

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le conseil, Mme Marie Chantal CORNET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président de séance donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : Travaux d'enfouissement et d'Eclairage public Rue de la Morteau.

Le devis retenu pour ces travaux s'élève à 102 228.30 €ttc.

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis :	102 228.30 €
Subvention (s) :	0 €
Autofinancement	0 €
Emprunt sollicité au CA.N-E. :		
PRET MOYEN TERME	102500 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 102500 euros, **au taux fixe en vigueur à la signature du contrat** et dont le remboursement s'effectuera en 10 années à partir de 2023 par périodicité trimestrielle. Frais de dossier offerts

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Didier SIMON pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Vote :Contre :0Abstentions : 0 Pour : 12

2023-05-03 Travaux d'Enfouissement et Eclairage public Rue de la Morteau PRET COURT TERME TVA

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le conseil, Mme Marie Chantal CORNET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président de séance donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : Travaux d'enfouissement et d'Eclairage public Rue de la Morteau.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 102228.30 €ttc

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis :	102228.30 €	
Subvention (s) :		0 €
Court terme FCTVA		16800 €
Autofinancement		0 €
PRET COURT TERME	16800 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un Prêt Court Terme de :

Montant : 16800 Euros

Durée : 24 mois

Taux variable indexé : **l'Euribor 3 mois** (Flooré à 0)+ 1.10 %

Taux d'intérêt plancher = marge

Commission d'engagement de 0.20 % du montant contracté

Remboursement du capital in fine

Amortissement anticipé possible à tout moment sans pénalité

Echéances fixées au 5 de chaque mois concernés

Périodicité : trimestrielle

Mise à disposition du fonds sur demande

Intérêts : calculés sur le nombre de jours réels d'utilisation

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Didier SIMON, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

VOTE : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-05-04 Créances éteintes SAS DEMARIA

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Comptable publique de Rethel a transmis une liste de créances éteintes, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune au Conseil Municipal au nom de la SAS DEMARIA.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Comptable Public de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le maire explique que cette situation intervient lorsqu'une décision juridique extérieure prononce l'irrecouvrabilité, qui s'impose alors à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par la comptable. Elles constituent donc une charge budgétaire définitive et doivent être constatées par l'Assemblée, selon la liste ci-dessous :

Le tribunal de commerce de Sedan a prononcé le 14/12/2017 un jugement de clôture pour insuffisance d'actif à l'égard de la SAS DEMARIA (SIREN 321627473).

Il en découle l'effacement de toutes les dettes à la date du jugement.

La décision s'impose à la collectivité créancière. Les dettes ci-dessous sont donc qualifiées de créances éteintes. **BUDGET 10700 :**

10700	Rôle(s) titre	Autre et Ventilation	710788360012	26/07/2007	3.289,78 €	3.289,78 €	Cpte Pièces
10700	Rôle(s) titre	Autre et Ventilation	710788500012	31/12/2007	139,76 €	139,76 €	Cpte Pièces
10700	Rôle(s) titre	Fonctionnement	710792660012	10/08/2011	63,94 €	63,94 €	Cpte Pièces
10700	Rôle(s) titre	Fonctionnement	710792690012	19/12/2011	25,41 €	25,41 €	Cpte Pièces

soit un total de 3 518,89€

BUDGET 10702 :

10700	Rôle(s) titre	Autre et Ventilation	710788360012	26/07/2007	3.289,78 €	3.289,78 €	Cpte Pièces
10700	Rôle(s) titre	Autre et Ventilation	710788500012	31/12/2007	139,76 €	139,76 €	Cpte Pièces
10700	Rôle(s) titre	Fonctionnement	710792660012	10/08/2011	63,94 €	63,94 €	Cpte Pièces
10700	Rôle(s) titre	Fonctionnement	710792690012	19/12/2011	25,41 €	25,41 €	Cpte Pièces

soit un total de 2 536,49€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Comptable Publique de St Just – St Rambert,

Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Comptable publique de Rethel dans les délais légaux,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs évoqués par le Comptable publique,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADMET en non-valeur les créances irrécouvrables et éteintes mentionnées ci-dessus,
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-05-05 Ouverture d'un poste CUI – Service administratif

Il est proposé d'ouvrir un poste en Contrat Unique d'Insertion dans le cadre du parcours emploi compétence au sein du service administratif de la mairie. Une formation interne assurée par l'employeur conditionne l'accord de Pôle Emploi pour l'embauche et le versement des aides financières.

Monsieur le Maire propose de recruter Madame Carole BREBANT qui répond aux critères pour accéder à ce poste.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide

De donner son accord à la création d'un poste en Contrat Unique d'Insertion à compter du 15 mai 2023.

D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce contrat et de solliciter les aides correspondantes.

Les crédits seront inscrits au Budget principal de la Commune au Chapitre 012.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-05-06 CONVENTION D'ADHESION AUX MISSIONS DU SERVICE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R731-1 à R731-10,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article R125-11,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n° 2 du 20 septembre 2022 du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes relative aux tarifs des missions du Service Santé et Sécurité au Travail,

Vu la délibération n° 3 du 20 septembre 2022 du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes relative à la convention globale traitant des missions du Service Santé et Sécurité au Travail,

Vu la délibération n° 4 du 20 septembre 2022 du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes relative à la cellule de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération n° 5 du 20 septembre 2022 du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes relative aux vérifications générales périodiques,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes par délibération en date du 20 septembre 2022 a décidé la mise en place d'une convention globale d'adhésion aux missions du service santé et sécurité au travail.

Son objectif est d'accompagner les collectivités/les établissements dans leurs actions de prévention des risques au travail et des risques majeurs.

Cette mission facultative présente de nombreux avantages pour les collectivités par la mise en commun de moyens et la mutualisation de ressources. Elle offre, à leur demande, des prestations générales de conseil juridique et la possibilité de bénéficier de prestations individualisées d'assistance avec intervention sur site.

Eu égard à l'importance des questions touchant à la santé et la sécurité au travail, ainsi qu'à la protection de la population contre les risques majeurs, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes pour cette prestation de conseil en prévention et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure la convention correspondante.

Le Conseil Municipal:

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à la majorité/l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

Article 1 :

- de demander le bénéfice de la prestation de conseil en prévention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes la convention correspondante annexée à la présente délibération,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Article 2 :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe qu'en vertu du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-05-07 Subventions aux associations

M. le Maire expose les demandes des associations.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide l'octroi des subventions suivant le tableau ci-dessous pour **l'année 2023**:

Associations	Voté en 2022 (en €)	2023 (en €)
Souvenirs français	155	155
ACPG	300	300
La Gaule Porcienne	0	0
Castel Porcien Pétanque	600	300
ATSP	600	600
Tarot	200	200
Fêtes et Loisirs	13 000	13 000
Ainés du Castel	500	500
Local club	1800	1800
OMSL	2295	2245
Canoé Kayak	350	400
FC Porcien	2000	2 000
3ème âge	300	300
Familles rurales	1000	1 000
ADMR	200	400
Jeunesse	0	0
Castel Déclic	0	0
APEJD	700	800
Don du Sang	0	0
Restos du Coeur	250	250
Croix Rouge	250	250
Onocourlancy	200	200
Collège	300	300
TOTAL	25000	25 000

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2023-05-08 Station de recharge : stations-e

Mr Le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'accorder un droit d'occupation du domaine public à la société Stations-E, immatriculée au RCS d'Évry sous le numéro 835 124 280 RCS, sis 3-5 rue Marcel Pagnol ZI du Clos Auchin 91800 Boussy-Saint-Antoine

Implantation : rue des promenades, au niveau de la salle Wilbault

Le demandeur s'engage à occuper le domaine public conformément à la convention-cadre, et, plus particulièrement, à verser une redevance d'occupation du domaine public dans les conditions prévues à la convention cadre soit la somme de 300€/ an

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

Questions et infos diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30



***Le Maire, ses employés et tous les Conseillers Municipaux
vous souhaitent de bonnes vacances !***

